

Séance du lundi 1^{er} février 2016

Convocation du Conseil Municipal le 25 janvier 2016 (affichage ce même jour), à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- City-stade – plan de financement – demandes de subvention
- Site cinéraire – financement
- Parking face au cimetière – demandes de subvention
- Montant des concessions de cimetière
- Indemnités au coordonnateur et aux agents recenseurs
- Convention avec le SDEY pour la création de points lumineux
- Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la CCA
- Adhésion Commune Nouvelle
- Affaires et questions diverses

A 20 h 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

Présents : Gérard CHAT, Joëlle VOISIN, Bernard CASSINA, Gérard VAN DER SLIKKE, David ANSEL, Annabelle BOUTOT, Philippe BERTIN, François BOURGUIGNON, Patrick EDOUARD, Chantal FAUVIOT, Franck GONTHIER, Nicole HERVIER, Joël MACHAVOINE, Thierry PERRIGNON.

Absents : Néant

Joël MACHAVOINE est élu secrétaire de séance.

Emilie Laforge et Marie-Agnès Petit assistent également à la réunion.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente par Monsieur le maire.

Monsieur François BOURGUIGNON souhaite qu'une précision soit ajoutée dans l'exposé du point « Création Commune Nouvelle ».

En effet, il propose de compléter la phrase comme suit :

« Après avoir laissé les conseillers s'exprimer, le maire procède à un vote à bulletin secret. Par 8 voix pour, 5 voix contre et une abstention, le Conseil municipal de Senan émet un avis favorable au principe d'un regroupement avec Aillant, Volgre, Champvallon et Villiers pour la création d'une commune nouvelle, pour déterminer les conditions d'adhésion ».

Après discussion sur cet amendement, le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2015 est approuvé à 10 voix POUR, 1 ABSTENTION (Joëlle VOISIN) et 3 voix CONTRE (François BOURGUIGNON, Franck GONTHIER et Patrick EDOUARD).

CITY-STADE – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTION

Nous avons reçu des sociétés spécialisées dans l'installation de city-stade. Plusieurs solutions de jeux sont proposées.

Concernant la piste d'athlétisme autour du city-stade, il est suggéré une peinture en résine bordeaux avec des jeux en gris anthracite.

Monsieur le maire a rencontré l'architecte des bâtiments de France. Le projet satisfait et répond aux prescriptions de l'ABF.

Le coût prévisionnel est d'environ 60 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le maire de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de la Préfecture de l'Yonne.

SITE CINERAIRE

Lors du conseil municipal du 8 septembre 2015, le devis de l'entreprise MUNIER pour un montant de 18 000 € HT avait été accepté. Monsieur le maire a négocié le prix.

L'entreprise MUNIER a donc remis sa meilleure offre pour un montant de 16 535.82 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

PARKING FACE AU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION

La commune est désormais propriétaire des terrains face au cimetière.

Il est donc envisagé de créer un parking.

Nous solliciterons le SDEY pour avoir des conseils sur l'éclairage du parking.

Une consultation va être lancée

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de l'opération Villages de l'Yonne.

MONTANT DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

Actuellement les montants des concessions sont :

- concession perpétuelle : 200 €

- concession cinquantenaire : 100 €

Les frais de d'enregistrement de 25 € ne sont appliqués que sur les concessions perpétuelles.

Il est proposé au conseil municipal les tarifs suivants :

- concession perpétuelle : 300 €

- concession cinquantenaire : 150 €

- concession trentenaire : 100 €

Il convient également de fixer les tarifs des emplacements dans le columbarium.

- Pour 15 ans : 150 €

- Pour 30 ans : 300 €

- Pour 50 ans : 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} février 2016.

INDEMNITES AU COORDONNATEUR ET AUX AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population est en cours.

Deux agents recenseurs se partagent le territoire communal en deux districts.

L'Etat nous octroie 1644 €.

Cette somme est partagée équitablement entre les deux agents recenseurs.

Concernant la mission du coordonnateur communal, lors du dernier recensement, celui-ci avait été rémunéré 433 € brut.

Il est proposé de voter 450 € pour le coordonnateur communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote cette indemnité de 450 € brut pour le coordonnateur communal.

CONVENTION AVEC LE SDEY POUR LA CREATION DE POINTS LUMINEUX

Le syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne est compétent pour définir les conditions d'études, de réalisation, de financement des travaux d'éclairage public.

Nous avons sollicité le syndicat pour la création de points lumineux :

	Montant HT	Part commune HT – 70 %	Subvention SDEY HT – 30 %
Rue des Bordes (2)	1 667.13 €	1 166.99 €	500.14 €
Rue de Paris (2)	1 667.13 €	1 166.99 €	500.14 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le financement proposé ci-dessus avec le SDEY et charge le maire de signer les conventions financières N° SDEY 16S1001EP et N° SDEY 16S16S1002EP.

TRANSFERT DE COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL A LA CCA

Lors de sa séance du 17 décembre 2015, le conseil communautaire, à la majorité, a décidé d'étendre ses compétences et de prendre la compétence « élaboration, réalisation, approbation, modification et révision du Plan Local d'Urbanisme, des documents en tenant lieu et des cartes communales ».

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de chaque commune de la délibération de l'organe délibérant de la communauté pour se prononcer sur

le transfert proposé.

Dès lors qu'elle aura pris la compétence en matière de PLUi, la communauté de communes pourra décider d'engager une procédure d'élaboration d'un PLUi couvrant l'intégralité de son territoire en les prescrivant par délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'extension des compétences de la Communauté de communes de l'Aillantais et que celle-ci prenne la compétence « élaboration, réalisation, approbation, modification et révision du Plan Local d'Urbanisme, des documents en tenant lieu et des cartes communales ».

RECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE AU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

La parcelle que nous vendons à la famille MAUPAS-LOUDINOT (délibération de la séance du 18 décembre 2015) est dans le domaine privé de la commune. Cela signifie que nous n'avons pas l'obligation de reclasser la parcelle.

En revanche nous devons numéroter cette parcelle. Un cabinet de géomètre sera saisi. Les honoraires seront à la charge des acquéreurs.

SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

CFA 89 : 1 élève - subvention sollicitée :	100 €
CFA Bâtiment : 2 élèves – subvention sollicitée :	95 € X 2 = 190 €
MFR Chaingy : 1 élève – subvention sollicitée :	100 €
MFR Toucy : 1 élève – subvention sollicitée :	100 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux établissements scolaires comme citées ci-dessus.

DON A LA COMMUNE

Les irrigants ont loué la salle des fêtes de la mairie pour une réunion. Comme tous les ans, l'association a fait un don de 30 € à la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ce don.

Nous les remercions vivement.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Tous les membres du conseil municipal sont invités, dans la salle des fêtes de la mairie, aux assemblées générales des associations communales suivantes :

Eveil Musical le 6 février à 18 heures 30
Football le 26 février à 19 heures
Sauvons notre Lavoir le 27 février

- Nous avançons sur le dossier de réfection de la voirie Rond Point de la Fosse aux Loups.

- Le centre de loisirs les Petits Polissons remercie la commune pour le prêt de la salle polyvalente et l'achat de galettes des rois, d'hier.

ADHESION NOUVELLE COMMUNE

Monsieur le maire souhaite maintenant que les élus se prononcent définitivement sur l'adhésion ou non de la commune de Senan à la commune nouvelle regroupant Aillant sur Tholon, Champvallon, Villiers sur Tholon et Volgré qui est en cours de création.

Au conseil du 18 décembre, nous sentant écartés des discussions avec les communes proches sur le sujet de la commune nouvelle, notre conseil municipal a souhaité, par une délibération de principe, prise à la majorité, que Senan participe aux réunions préparatoires. Nous avons donc continué à travailler. Nous devons nous prononcer définitivement aujourd'hui car notre décision a un impact sur les contours de la commune nouvelle et sur le nombre et le nom des communes déléguées sur lesquels les conseils municipaux des communes concernées devront tous se prononcer avant le 31 mars.

Joëlle VOISIN intervient alors de la manière suivante :

Il nous est demandé de nous prononcer aujourd'hui sur l'adhésion ou non de notre commune à une commune nouvelle qui serait le regroupement de 5 communes, les communes d' Aillant sur Tholon, Champvallon, Senan, Villiers et Volgre .

Ces communes appartiennent à un même bassin de vie et partagent un passé historique (ne l'oublions pas les communes de Senan et de Champvallon ont constitué autrefois une seule commune). Du fait de la proximité géographique de ces communes, leurs habitants se retrouvent régulièrement dans les mêmes magasins. Ils utilisent les mêmes équipements collectifs, scolaires, sociaux, sportifs et culturels. Ils consultent auprès des mêmes professionnels de santé.

Dans la mesure où nous avons commencé un peu plus tard que nos amis des 4 autres communes à réfléchir aux avantages et aux inconvénients d'un tel regroupement, il me paraît naturel que nous ayons souhaité, lors de notre réunion du 18 décembre, prendre un peu de temps avant de nous prononcer définitivement sur ce sujet. Aujourd'hui notre décision est d'une importance capitale. Pour ma part, j'ai mûrement réfléchi à la position que je devais prendre. Je suis désormais convaincue qu'il faut que nous adhérions à cette nouvelle commune. Pourquoi ?

- Tout d'abord parce que, dans un mouvement inexorable, en France, tous les territoires se regroupent pour constituer de plus grands ensembles. Sur notre bassin de vie, si nous n'agissons pas nous-mêmes pour nous regrouper et maîtriser notre rattachement à une commune, puis plus tard à une communauté de communes qui sera nécessairement plus vaste que celle que nous avons pu conserver jusqu'en 2020, la Communauté de Communes de l'Aillantais, nous serons regroupés de force, par décision de l'Etat.

- Ensuite parce que, en nous regroupant, nous pourrions former un ensemble de 3718 habitants qui constituera un échelon de proximité adapté aux enjeux de demain tout en restant de taille humaine. Il faut que nous soyons conscients que, seuls, nous ne représenterons plus rien.
- Le regroupement de nos communes permettra d'organiser des achats en commun, livres, produits d'entretien, matériels ; il permettra de passer des marchés plus intéressants, de mettre en commun les gros matériaux ce qui nécessairement devrait très rapidement permettre de diminuer les dépenses.
- En mutualisant les personnels des communes déléguées, la commune nouvelle offrira la possibilité de renforcer la capacité d'expertise des communes historiques, de développer les échanges de bonnes pratiques, les formations communes, voire de remplacer les personnels absents si nécessaire en période difficile. Mais nous conserverons notre personnel communal pour assurer les services de proximité et leur encadrement au quotidien continuera à être exercé par notre maire ; de plus les agents garderont leurs indemnités.
- De surcroit, le regroupement s'il est effectué rapidement, permettra non seulement de stabiliser les dotations de fonctionnement de l'Etat qui, pour la seule commune de Senan devraient diminuer de près de 50 000 euros d'ici 2020, mais encore d'obtenir une bonification de crédits. Quant à notre trésorerie excédentaire il n'est pas envisagé de la mettre dans une caisse commune sans contrepartie.
- Enfin, je comprends et partage l'attachement de notre maire à la convivialité qui règne à Senan. Mais, l'étude des textes sur la création des communes nouvelles et le projet de charte qui nous a été proposé lèvent les inquiétudes que je pouvais avoir en laissant à chaque commune déléguée une communauté de vie et d'animation locale (comité des fêtes, repas des aînés, fêtes des écoles, activités associatives, petit journal etc...). Par ailleurs, le maire de la commune déléguée et le conseil municipal qui ont été élus par la population finiront leur mandat ; les projets des communes historiques seront respectés et menés à terme.

Ces différentes assurances me confortent dans la nécessité d'adhérer au regroupement auquel les élus d'Aillant, Champvallou, Volgré et Villiers se préparent.

Je ne voudrais pas que, par peur du changement, crainte du lendemain, on revive ce qu'Auxerre a vécu dans la fin de la première moitié du 19^e siècle en refusant le chemin de fer et se mettant à l'écart du grand axe Paris, Lyon, Méditerranée, permettant ainsi à Dijon de redevenir une capitale régionale.

François BOURGUIGNON intervient, à son tour, pour préciser qu'il partage l'argumentation de Joëlle VOISIN. Il est choqué que le vote de principe du 18 décembre 2015 soit considéré comme une tendance et qu'il faille se prononcer aujourd'hui sur l'adhésion ou non à la commune nouvelle. Le débat, pour lui comme pour d'autres conseillers, était clos le 18 décembre. C'est un mode de fonctionnement démocratique qu'il estime choquant.

Après de nombreux échanges entre conseillers, certains exprimant leurs craintes d'une décision d'adhésion aussi rapide alors que tous les éléments du dossier ne sont pas encore clairs, d'autres mettant en valeur le bon fonctionnement de la commune, son bon budget et les projets en cours, le maire procède à un vote à bulletin secret.

Par 9 voix CONTRE et 5 voix POUR le conseil municipal renonce, à adhérer à la commune nouvelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Nombre de conseillers		
En exercice : 14	Présents : 14	Ayant pris part aux votes : 14
Gérard CHAT	Joëlle VOISIN	Bernard CASSINA
Gérard VAN DER SLIKKE	David ANSEL	Thierry PERRIGNON
Patrick EDOUARD	Philippe BERTIN	Chantal FAUVIOT
Joël MACHAVOINE	Nicole HERVIER	François BOURGUIGNON
Annabelle BOUTOT	Franck GONTHIER	